

### RÉCAPITULATIF DES DIVERSES INDEMNITÉS 2023/2024

NATURE		MONTANT	
<b>STAGE</b>	Sportif	<b>Intervenant</b> 60 €	
	Kata	30 €	remb. du pot au club sur facture 60€ max
	Jujitsu	30 €	remb. du pot au club sur facture 60€ max
	Arbitrage	30 €	remb. du pot au club sur facture 60€ max
	CPS		remb. du pot au club suivant le nbre de participant entre 30 et 90€ max sur facture
<b>COMMISSAIRES / ARBITRAGE</b>	En titre	30 €	Indemnité à partir de la 4 <sup>ème</sup> présence
	Stagiaire	20 €	
<b>MÉDICALE</b>		60 €	
<b>FRAIS KILOMÉTRIQUES</b>		0,30€/km	
<b>INDEMNITÉ DE TENUE</b>		60 €	

### CAHIER DES CHARGES DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

COMPÉTITION	ORGANISATION
<b>PETITS TIGRES</b>	10 tapis 3 arbitres et commissaires par tapis 6 responsables pour l'administratif, le médical, l'arbitrage et les commissaires
<b>BENJAMINS et MINIMES</b>	6 tapis 4 arbitres et 2 commissaires par tapis 6 responsables pour l'administratif, le médical, l'arbitrage et les commissaires
<b>CADETS, JUNIORS et SÉNIORS</b>	4 tapis 4 arbitres et 2 commissaires par tapis 6 responsables pour l'administratif, le médical, l'arbitrage et les commissaires
<b>La convention entre les deux entités d'un montant de 60 euros fait fois de facture</b>	